



NEUTRONS
FOR SCIENCE

INGENIEUR
SECURITE

NOTE DE SECURITE

Réf. SECURITE 2005/03

Indice : A

Page : 0/1


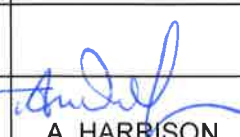
AOUT 2013

+ 1 Annexe

Cette Note de Sécurité annule et remplace la Note SECURITE 2002/05

SURVEILLANCE des TRAVAILLEURS ISOLÉS

Diffusion : B
Tous scientifiques

M i s e à j o u r	E				
	D				
	C				
	B				
	A	05.08.2013	Mise à jour de l'annexe (ajout de 3 zones sous surveillance)	 J. TRIBOLET	 A. HARRISON
	O	09.03.2005	Création du document	H. SCHWEITZER	C. CARLILE
	Indice	Date	Observations	Rédacteur	Directeur

ILL	Surveillance des travailleurs isolés	Réf.	SECURITE 2005/03
INGENIEUR SECURITE		Indice : A	Page : 1/1
<p>Le travail isolé n'est pas un risque en soi, mais c'est un facteur aggravant d'autres risques professionnels par contribution à leur probabilité d'occurrence et / ou à la gravité des conséquences.</p> <p>Le travail isolé doit rester exceptionnel et, dans la mesure du possible, consacré à des tâches ne présentant pas de risques. Cependant, la spécificité du travail de recherche implique souvent des interventions de la part des scientifiques, sur les instruments ou en laboratoires, en dehors des horaires normaux, et, par ailleurs, certaines tâches peuvent être réalisés par du personnel ILL sur des lieux isolés ou dans des locaux éloignés. Il est alors <u>obligatoire</u> de se munir d'un appareil "Protection de Travailleur Isolé" (PTI).</p> <p>Ces appareils permettent de donner l'alerte lorsque l'utilisateur est en difficulté (voir descriptif en annexe) et permettent sa localisation.</p> <p>Il est à noter que la localisation des personnes n'est pas prévue dans les bureaux et sera donc difficile en cas d'alerte.</p> <p>Les PTI sont à disposition auprès du gardien entrée niveau C réacteur, ils doivent être restitués impérativement au même endroit avant le départ des utilisateurs.</p>			



Service Radioprotection, Sécurité
Environnement

SURVEILLANCE TRAVAILLEURS ISOLES
DESCRIPTIF

Le système de surveillance de travailleur isolé est constitué principalement :

- de récepteurs UHF susceptibles de recevoir des alarmes qui seront transmises sur un PC au gardien ILL 4, entrée niveau C réacteur ;
- de balises de localisation à émission infrarouge, réparties dans les locaux ;
- d'appareils portables à identification unique, récepteurs infrarouge pour la localisation et émetteur UHF pour les alarmes (voir figures 1 et 2 ci-jointe).

Les zones couvertes aujourd'hui sont : *CIBB, ILL 1, ILL 4 sous-sol, ILL 5, ILL 7, ILL17 sous-sol, ILL 20, ILL 21, ILL 22, galeries techniques, ILL 19 sous-sol, ILL 8, pompage et captage.*

1) Alarmes

a) Alarme par bouton poussoir :

En cas de nécessité, appuyer 2 fois sur la touche d'alarme ; l'alarme est transmise en silence.

b) Alarme d'arrachement :

Si le cordon d'arrachement est enlevé, une alarme silencieuse est transmise.

Il est à souligner que cette fonction d'alarme d'arrachement est destinée principalement à la malveillance et concerne peu l'ILL : une personne mal intentionnée tente de vous voler l'appareil ; cette fonction d'alarme a été créée pour les agents de sécurité dans le métro parisien.

c) Alarme de gîte ("homme mort")

Si l'appareil portable est incliné de plus de 60° par rapport à la verticale, une tonalité d'avertissement retentit au bout de 7 secondes ; après 7 secondes supplémentaires, la led rouge clignote 1 fois et l'alarme est transmise. Un signal sonore à 2 tonalités sera émis en permanence pour aider la localisation de la personne.

2) Utilisation

a) Lors de la remise de l'appareil portable, il faut vérifier que le commutateur est sur la position 3.

b) L'appareil portable doit être porté de manière visible : le récepteur infrarouge est situé en partie supérieure avec la led rouge.

Figure 1 : Appareil PTI (Protection des Travailleurs Isolés)

